

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 9

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, GAS Marcel, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel.

Absents excusés : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien), CICORELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel), GUERRERO Elisabeth (pouvoir à POURCHERE Jean-Daniel).

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia.

Objet de la délibération : Vente terrain Giordano à l'euro symbolique – Frais d'acte à la charge de la mairie – annule et remplace la délibération 2023-028

Le maire informe l'assemblée que par courrier en date du 16/11/2023, M. Jean-Paul GIORDANO propriétaire de plusieurs parcelles situées à proximité du point de dépôt communal souhaite vendre ces parcelles à la commune pour un euro symbolique.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AC 185 d'une contenance de 390 m²
- AC 186 d'une contenance de 2 070 m²

Le Maire précise que les frais de cette vente seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la vente à l'euro symbolique des parcelles référencées ci-dessus,

PRECISE que le plan est annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Serge MERCIER

